



CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE N°05/2016 DU 25 NOVEMBRE 2016

Annonce publique : 18.11.2016
Convocation des conseillers : 18.11.2016

Présents : M. Mayer, bourgmestre MM. Boumans, Kaiser ; échevins
M. Klein MM. Koeune, L'Ortye, Patz, Mme Lutgen-Lentz conseillers
Absents : Excusé : —
Non-excusé : —

Point de l'ordre du jour :

13. DIVERS

13.2. Elisabeth : Demande de coopération – Formation Animateurs/Babysitting

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la lettre de l'ANNE ASBL du 16 novembre 2016 demandant la commune de participer au programme d'encouragement pour adolescents ayant participé aux formations « Animateur A », « Animateur B », respectivement « Babysitting » ;

Estimant qu'il y a lieu de soutenir le développement des compétences et l'épanouissement des jeunes citoyens de la commune ;

Sur proposition du collège échevinal ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOIX,

D'accorder un subside de 50% du coût des frais d'inscription aux formations « Animateur A », « Animateur B », respectivement « Babysitting » organisées par un organisme national agréé à cette fin, aux jeunes citoyens de la commune de Kiischpelt sous les conditions suivantes :

- A) Le demandeur doit être âgé entre 15 et 30 ans ;
- B) La demande de subside doit être introduite au plus tard six mois après l'obtention du certificat prouvant la participation à la formation en cause ;
- C) Une copie du certificat de participation et de la preuve de paiement des frais d'inscription sont obligatoirement à joindre à la demande de subside.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Kiischpelt certifie que la décision du conseil communal en sa séance du 25 novembre 2016, approuvée par le Ministre de l'Intérieur le 29 décembre 2016, réf. : 81ax967319, a été publiée conformément aux dispositions de la loi communale du 13 décembre 1988.

Wilwerwiltz, le 27 janvier 2017

Le bourgmestre

